

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.007.B

**Développement d'une
filiale hydrogène sur
le Grand Angoulême :
demande de
subvention pour le
lancement d'une
étude de potentiel et
d'opportunité**

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.01.007.B**

ECONOMIE

Rapporteur : Monsieur ROY

**DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE HYDROGENE SUR LE GRAND ANGOULEME :
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE DE POTENTIEL ET
D'OPPORTUNITE**

GrandAngoulême s'inscrit dans une démarche de transition énergétique reconnue au niveau régional et national comme "Territoire à Energie Positive", labellisation obtenue en 2015. Le territoire souhaite en ce début de mandat renforcer sa stratégie énergétique permettant de décarboner les usages du territoire (chaleur et électricité), en cohérence avec les ressources énergétiques locales (éolien, photovoltaïque, biomasse).

A ce titre, la filière hydrogène est un vecteur énergétique en pleine émergence en France, en Nouvelle-Aquitaine et en Charente. Il intervient au carrefour des usages et des différentes filières classiques de développement des énergies renouvelables.

Dans le cadre de France Relance, le gouvernement a présenté le 8 septembre dernier la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France. L'ADEME a lancé des appels à projets permettant le développement de briques technologiques et démonstrateurs ainsi que la mise en œuvre d'écosystèmes territoriaux autour de l'hydrogène.

La région Nouvelle-Aquitaine a adopté sa feuille de route hydrogène 2020-2030 lors de la séance plénière du 5 octobre dernier, adossée à un appel à projets régional « Hub de mobilité Hydrogène - routier et maritime ».

GrandAngoulême a réceptionné en septembre 2020 son technoparc Krysalide, au sein duquel l'agglomération a choisi d'expérimenter une solution permettant de produire et de stocker l'énergie sous forme d'hydrogène. Pour cela, un consortium avec Nexeya (Entreprise de Taille Intermédiaire du territoire) et le CEA Tech a été créé afin de valider le process de production, de stockage et de restitution d'énergie via l'hydrogène.

Le contexte étant favorable, GrandAngoulême souhaite s'appuyer sur ces dynamiques et lancer une étude visant à définir :

- une stratégie de développement des usages de l'hydrogène sur son territoire,
- les modalités de structuration d'une filière hydrogène locale (industriels, formation, recherche, usagers, producteurs...).

Les principales phases de l'étude sont :

- Réaliser un état des lieux de la filière hydrogène (chaîne de valeur et écosystème mis en place),
- Définir les perspectives de développement (nouveaux marchés, production renouvelable, nouveaux usages)
- Proposer un Plan de développement Hydrogène sur le Grand Angoulême (vision à 2030 et plan d'actions à 2021).

La démarche a été menée en concertation avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'ADI Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME ont fait part de leur intérêt de cette étude.

Le coût estimatif de l'étude est de 40 000 € HT et la répartition financière proposée serait la suivante :

Cout total	40 000 € HT	100%
Dont Région Nouvelle-Aquitaine	16 000 € HT	40%
Dont GrandAngoulême	24 000 € HT	60%

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette étude, notamment auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 janvier 2021	<u>Affiché le :</u> 14 janvier 2021